

LA LOI SUR LE DROIT A L'EXPORTATION DE PRODUITS DE BOIS D'OEUVRE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^h Carney: Que le projet de loi C-37 tendant à l'imposition d'un droit à l'exportation sur certains produits de bois d'oeuvre, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé à un comité législatif.

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, comme vous le savez, nous avons finalement conclu une entente avec les États-Unis au sujet du bois d'oeuvre après des mois d'efforts intenses et après avoir étudié les nombreuses questions complexes que nous devons résoudre.

Je voudrais vous rappeler que si cette entente est tellement importante et si les mesures que nous prenons sont essentielles c'est notamment parce que le Canada est un grand pays forestier. Notre industrie forestière s'étend à l'échelle de tout le pays, y compris dans les Territoires du Nord et toutes les régions participent d'une façon ou d'une autre à l'activité commerciale du Canada.

Je tiens à assurer aux députés qu'en présentant cette mesure nous avons agi dans l'intérêt national, conformément aux obligations que nous confère le GATT et d'une façon infiniment préférable à la seule autre solution qui s'offrait à nous, à savoir l'acceptation d'un droit compensateur.

En ce qui concerne l'intérêt national, je voudrais vous rappeler que notre accord avait pour but de protéger notre souveraineté tandis que l'opposition aurait laissé les États-Unis contrôler nos forêts. Nous avons voulu protéger nos recettes alors que l'opposition les aurait remises aux États-Unis. Nous avons voulu protéger nos industries et l'opposition leur aurait fait courir le risque de subir d'autres droits compensateurs. Nous avons voulu protéger des emplois; l'option préférée de l'opposition, les droits compensateurs, aurait coûté des emplois.

En ce qui concerne nos obligations dans le cadre du GATT, je rappelle à la Chambre que le Canada fait du commerce international. Nous sommes l'une des équipes de première division dans ce domaine. Le Canada, la Communauté européenne, les États-Unis et le Japon sont les quatre grands partenaires commerciaux dont dépendent 40 p. 100 des échanges mondiaux. L'opposition nous exclurait de la première division: les libéraux nous enverraient dans la dernière division et le Nouveau parti démocratique nous laisserait sur le banc.